



Yaoundé, le 17 Mars 2008

**S.E.M Le Vice-Premier Ministre
Ministre de la Justice**

Réf : 33/DEN/PR-2/08

**Objet : Demande d'une enquête approfondie pour établir la vérité
sur la situation de monsieur Paul Eric KINGUE, Maire de Njombé Penja
Actuellement aux arrêts**

Monsieur le Ministre,

La Commission Indépendante Contre la Discrimination et la Corruption, vous renouvelle ses respectueux compliments, et a l'honneur de vous communiquer en annexe, une copie reçue par courrier électronique, d'une correspondance adressée au Chef de l'Etat par monsieur Paul Eric KINGUE, Maire de Njombé Penja dans le département du Moungo, Province du Littoral.

La Commission sollicite particulièrement l'attention de votre Excellence sur les accusations contenues dans la correspondance, lesquelles mettent directement en cause les dirigeants expatriés des plantations localisées dans la région. Selon ce citoyen, il ne serait que la victime des règlements des comptes, résultant de son patriotisme et de sa volonté de décrier le traitement subit par les employés de la plantation. Le Maire soutien par ailleurs, que l'on ne saurait l'assimiler à des casseurs, eu égard à son rôle plutôt positif dans le retour au calme et la sensibilisation de ses administrés pour le maintien de la paix.

En tout état de cause, la Commission recommande à votre Excellence, sous réserve de toute autre procédure en cours, de diligenter une enquête à partir de ses services sur cette affaire, laquelle est d'autant plus étrange et incompréhensible, que le Maire mis en cause est un élu du parti gouvernant.

Dans l'attente, la Commission vous rassure sur sa collaboration citoyenne et sa très haute considération./.

P.J.



**Le Président de la Commission
Jean Claude SHANDA TONME**